

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INDUSTRIE : TABLEAU DE BORD DE L'OCDE 2015

Données et statistiques de l'OCDE sur les incitations fiscales à la R-D

L'essentiel

- Les pouvoirs publics à travers le monde adoptent divers instruments pour promouvoir la R-D des entreprises. En plus d'accorder des subventions et d'acheter des services de R-D (soutien « direct »), ils ont bien souvent recours à des incitations fiscales. Celles en faveur de la R-D des entreprises se composent d'abattements, de crédits d'impôts ou d'autres avantages fiscaux, comme la possibilité de pratiquer un amortissement accéléré des dépenses en capital consacrées à la R-D.
- En parité de pouvoir d'achat, les dépenses intérieures brutes de R-D (DIRD) de la zone OCDE se sont élevées à 1 130 milliards USD en 2013, soit 2.4 % du PIB total des pays concernés. La R-D des entreprises représente environ 68 % de la R-D totale exécutée dans les pays de l'OCDE.
- En 2015, 28 des 34 pays de l'OCDE et un certain nombre d'économies non membres accordaient un régime fiscal préférentiel aux dépenses de R-D des entreprises. Ce nombre est en constante augmentation. En 2013, environ 6.9 % de la R-D des entreprises était financée directement sur fonds publics. Les incitations fiscales à la R-D équivalent à un financement public supplémentaire de 5.2 % de la R-D des entreprises.
- La part des incitations fiscales à la R-D a augmenté de façon générale par rapport à celle des diverses formes de soutien direct. Il ressort d'une comparaison sur le soutien public fourni en 2013 et 2006 que l'importance relative de ces incitations a augmenté dans 16 des 28 pays pour lesquels des données sont disponibles.
- En 2013, la Corée, la Fédération de Russie et la France ont apporté à la R-D des entreprises le soutien cumulé le plus élevé en pourcentage du PIB, tandis que les États-Unis, la France et la Chine accordaient les allègements fiscaux les plus importants en volume. En termes relatifs, ce sont les Pays-Bas qui octroient le soutien fiscal de la R-D le plus élevé (87 % du soutien public total), suivis de l'Australie et du Canada (environ 85 %).
- En 2013 toujours, la valeur cumulée de ce soutien dans les pays de l'OCDE et d'autres grandes économies (Afrique du Sud, Brésil, Chine et Fédération de Russie) avoisinait les 50 milliards USD, dont 40 milliards USD environ pour la seule zone OCDE.
- La conception des incitations fiscales influe sur la générosité « attendue » des allègements fiscaux par unité supplémentaire d'investissement dans la R-D. Dans les pays de l'OCDE et les économies partenaires où des allègements fiscaux sont accordés, on constate que les taux de subvention fiscale varient considérablement selon la taille et la rentabilité des entreprises. Dans la zone OCDE, le taux de subvention fiscale médian est estimé à 0.19 pour les petites et moyennes entreprises (PME) bénéficiaires et à 0.13 pour les PME déficitaires, soit des niveaux supérieurs aux taux médians accordés aux grandes entreprises, respectivement 0.13 pour celles qui dégagent des bénéfices et 0.10 pour celles qui affichent des pertes. Ce résultat tient au régime fiscal préférentiel dont profitent actuellement les PME et les jeunes entreprises par rapport aux plus grandes dans seulement 12 pays de l'OCDE.

Principales caractéristiques des incitations fiscales à la R-D et justification

Près de 70 % de toutes les activités de R-D¹ de la zone OCDE sont actuellement réalisées par le secteur des entreprises et se déroulent le plus souvent dans le cadre d'initiatives créatrices de connaissances destinées à mettre au point de nouvelles applications, ce qu'on appelle le « développement expérimental ». Le soutien public accordé à la R-D des entreprises vise à encourager celles-ci à investir dans des connaissances susceptibles de déboucher sur des innovations qui transformeront les marchés et les secteurs d'activité dans l'intérêt des utilisateurs et des consommateurs. Les entreprises dépendent effectivement beaucoup de la science fondamentale et des idées nées ou développées dans le secteur public même ou dans des établissements publics, mais bénéficient aussi d'un soutien d'ordre financier. La plupart du temps, ce soutien a pour but de résoudre ou d'atténuer les difficultés des entreprises à rentabiliser leur investissement, et de remédier aux lacunes du marché du financement des projets risqués, en particulier ceux des petites startups ne disposant d'aucune garantie. Les incitations fiscales à la R-D visent à atteindre cet objectif sans influencer sur la façon dont les entreprises choisissent de conduire et de poursuivre leurs programmes de R-D, et sont donc considérées comme des instruments économiques. Comparées aux subventions directes accordées de manière discrétionnaire, elles sont davantage compatibles avec les règles de la concurrence et du commerce international à condition qu'elles n'influencent pas seulement sur le lieu où les activités de R-D sont exécutées, mais aussi sur le volume de ces dernières.

Encadré 1. Incitations fiscales à la R-D des entreprises – dispositions fondées sur les dépenses et les revenus

Aux fins de la présente note, les *incitations fiscales à la R-D des entreprises* comprennent les abattements, les crédits d'impôts et d'autres avantages fiscaux applicables aux dépenses de R-D des entreprises. Les estimations présentées ici n'incluent ni les incitations assises sur les revenus (traitement préférentiel des revenus tirés des licences ou de la cession d'actifs rattachables à la R-D ou aux brevets, par exemple), beaucoup plus difficiles à mesurer, ni celles visant des contribuables autres que les entreprises. Ces incitations sont en général octroyées de façon non discrétionnaire, sur demande, même si certains pays exigent l'approbation préalable des projets de R-D ou leur accréditation, et si des limites budgétaires peuvent s'appliquer. Certains dispositifs d'allègement fiscal assis sur les dépenses peuvent avoir un fonctionnement très similaire à celui des subventions directes, notamment lorsqu'ils sont soumis à un examen préalable approfondi à l'issue duquel le niveau de soutien est généralement accordé.

Les régimes prévoyant un traitement fiscal préférentiel des revenus liés à la propriété intellectuelle (PI) sont adoptés par un nombre croissant de pays depuis quelques années, et sont étudiés de près dans le cadre de l'initiative de lutte contre l'érosion de la base fiscale et le transfert de bénéfices (BEPS, *Base Erosion Profit Shifting*) en raison de leurs répercussions potentiellement préjudiciables sur d'autres pays. Les recommandations formulées par cette initiative (OCDE, 2015c) exigent l'existence d'une activité substantielle pour ces régimes de propriété intellectuelle, et une approche dite « du lien » a été approuvée pour déterminer quels régimes présentaient un lien démontrable entre les allègements fiscaux accordés et les activités substantielles de création de connaissances menées par l'entreprise dans le pays concerné. On considère que certains actifs de PI fonctionnellement équivalents aux brevets et caractérisés par leur nouveauté, leur non-évidence et leur utilité, ainsi que les dépenses éligibles y afférentes, relèvent des recommandations BEPS. Le même principe peut aussi s'appliquer à d'autres régimes préférentiels. En revanche, selon l'approche du lien, les actifs de PI à caractère commercial, tels que les marques de fabrique, ne peuvent pas prétendre à des avantages fiscaux en vertu d'un régime de PI.

¹ L'intérêt des décideurs publics pour la recherche-développement en tant qu'activité de création de connaissances trouve son origine dans le rôle essentiel que la R-D joue comme moteur de la croissance et de la prospérité économiques. Le [Manuel de Frascati de l'OCDE](#) (OCDE, 2015b) définit la R-D en ces termes : « activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances – y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et la société – et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles ». Pour être reconnues comme telles, les connaissances recherchées par la R-D doivent être nouvelles et résulter de travaux de création dont les résultats sont incertains, et nécessitent un certain degré de planification et la possibilité de codifier les résultats. Ces propriétés font de la R-D une forme d'actifs unique en son genre non seulement pour ceux qui investissent dans ces activités, mais aussi pour la société dans son ensemble.

Pour plus d'informations

Caractéristiques des incitations fiscales à la R-D assises sur les dépenses

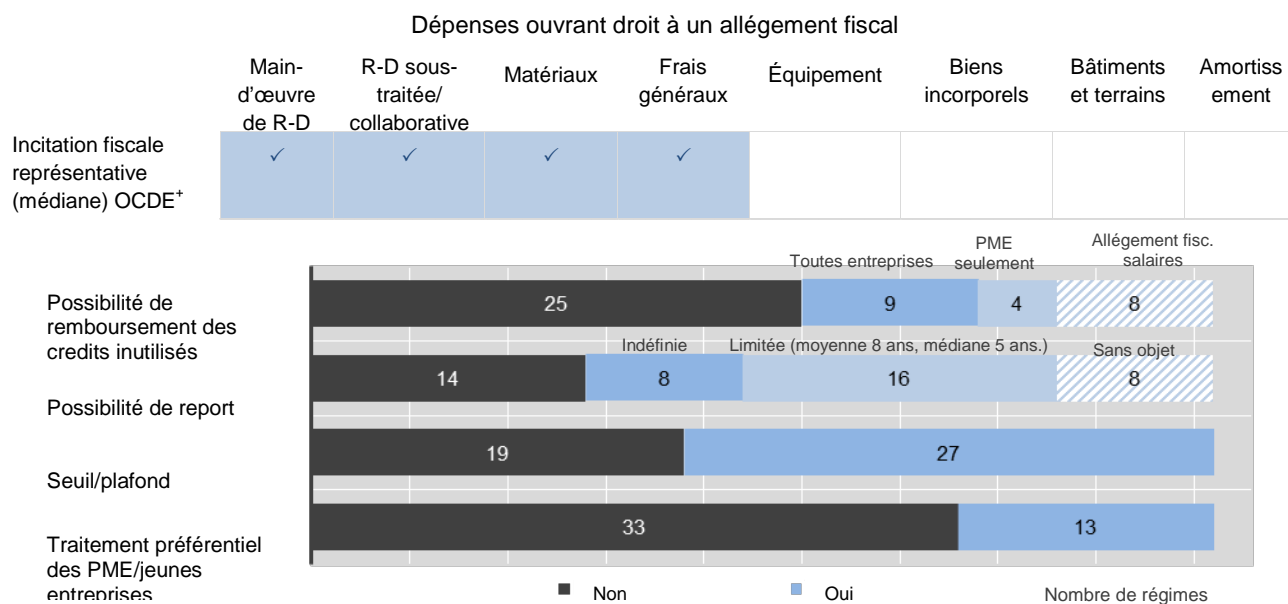
La diversité des dispositions fiscales nationales en matière de R-D complique les comparaisons entre les pays (OCDE, 2014). Il est de fait que ceux-ci n'examinent pas tous avec la même rigueur les projets de R-D au titre desquels des incitations fiscales sont sollicitées, et il arrive que des limites budgétaires s'appliquent, mais, en général, on considère que les incitations fiscales nécessitent moins de travail administratif pour leur mise en œuvre et leur suivi que le soutien direct. L'un des inconvénients de ces incitations est la faible marge dont on dispose pour déterminer et soutenir les projets susceptibles d'avoir le rendement social le plus élevé et qui ne pourront pas se faire en l'absence d'allégement. L'autre inconvénient des incitations fiscales « sur demande » est qu'il est difficile de prévoir et de gérer avec précision leurs répercussions sur les finances publiques sans susciter une incertitude parmi les bénéficiaires potentiels des allègements.

Certains dispositifs d'incitation fiscale à la R-D ciblent expressément des types précis de **dépenses**, d'activités et d'acteurs de la R-D. Globalement, d'après les pratiques adoptées par les pays de l'OCDE et d'autres grandes économies, on préfère faire entrer dans les dépenses admissibles celles liées à la main-d'œuvre et aux autres dépenses courantes. L'acquisition d'équipements aux fins de R-D est généralement moins soutenue, car les actifs peuvent ensuite être cédés (**graphique 1**). Les dépenses de personnel de R-D représentent la majeure partie des dépenses *intra-muros* de R-D, et la priorité accordée au personnel de R-D incite en principe à investir dans les ressources humaines travaillant dans l'économie nationale. L'une des réserves possibles à cet égard est que l'on risque de provoquer une répartition moins efficiente des activités de R-D. Les entreprises qui exécutent des travaux de R-D ne nécessitent pas toutes le même niveau de main-d'œuvre et autres intrants. Pour plus d'informations sur les différents types de dépenses de R-D ouvrant droit à des allègements fiscaux dans les économies de l'OCDE*, veuillez consulter le document (en anglais) fourni à l'adresse suivante : www.oecd.org/sti/rd-tax-incentives-expenditures.pdf.

Les pays peuvent aussi cibler des formes collaboratives de R-D ou de recherche fondamentale en considérant que les incitations à exécuter ces types de travaux à fort potentiel de « contagion » sont probablement plus faibles que pour d'autres types de R-D. Afin de remédier à l'effet incitatif limité des instruments classiques d'allègement fiscal pour les entreprises dégageant un bénéfice faible ou nul, certains pays prévoient le **report** des avantages fiscaux, voire autorisent le fisc à verser des paiements compensatoires aux entreprises sur la période applicable. Le remboursement peut être particulièrement avantageux pour les entreprises jeunes et innovantes au stade où elles investissent dans le développement ou le lancement de leurs produits. L'un des inconvénients éventuels de ces dispositions est qu'elles peuvent aussi être utilisées par des entreprises ayant la possibilité de transférer leurs bénéfices dans d'autres pays. Les incitations fondées sur les impôts sur les salaires ou sur les cotisations offrent en général une solution alternative au problème d'un impôt dû insuffisant, bien qu'elles se limitent aux dépenses de personnel de R-D.

Afin de gérer la charge financière globale pesant sur les finances publiques et d'assurer une répartition plus équitable des avantages fiscaux, plusieurs pays introduisent **des plafonds et des seuils** pour déterminer le volume de dépenses de R-D ouvrant droit aux avantages ou le montant de ces avantages. S'ils réduisent le coût global du soutien, les plafonds risquent aussi de diminuer l'effet incitatif à la marge pour les entreprises présentant un niveau plus élevé de R-D. Les règles d'agrégation jouent un rôle important, étant donné que certains groupes peuvent répartir leurs demandes d'aide fiscale à la R-D entre plusieurs entreprises distinctes pour optimiser leur facture fiscale. À cet égard, il est important de prendre en considération les différences du régime que certains pays appliquent aux PME ainsi que les définitions précises y afférentes. Pour environ un quart des dispositifs étudiés (et 12 pays sur 28), les dispositions fiscales prévoient un traitement plus favorable des PME et des jeunes entreprises, en accordant des conditions de remboursement plus généreuses à celles dont l'impôt à payer est insuffisant, par exemple.

Pour plus d'informations

Graphique 1. Conception des allègements fiscaux en faveur de la R-D dans les pays de l'OCDE et les économies partenaires, 2015

Note: L'« incitation fiscale représentative (médiane) OCDE⁺ » correspond aux caractéristiques médianes des régimes d'incitation fiscale à la R-D en vigueur dans les pays de l'OCDE et les économies partenaires (Afrique du Sud, Brésil, Chine et Fédération de Russie) en juillet 2015. Si on limite l'analyse aux pays de l'OCDE, l'« incitation fiscale OCDE » comprend également le coût d'acquisition des logiciels, licences et droits de PI comme dépense de R-D admissible. Certains pays ont mis en place plusieurs régimes d'incitation distincts.

Source: OCDE, Measuring R&D Tax Incentives, www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm, octobre 2015.

La définition des dépenses de R-D ou d'autres types de dépenses ouvrant droit à un allègement fiscal diffère nettement selon les pays et par rapport à la définition et aux explications données dans le Manuel de Frascati de l'OCDE. La R-D dans les sciences sociales est parfois exclue, tandis que des définitions plus larges ou plus étroites peuvent être adoptées. L'allègement fiscal est souvent plus ciblé sur le coût financier de la R-D pour l'entreprise, indépendamment de qui l'exécute, plutôt que sur le coût (les dépenses) de l'activité de R-D proprement dite supporté(es) par l'entreprise. Résultat, la même activité de R-D donne parfois lieu à un allègement pour l'entreprise exécutante et pour l'entreprise qui a sous-traité ces services.

Encadré 2. Incitations fiscales à la R-D et statistiques de R-D

L'utilisation considérable des incitations fiscales à la R-D dans de nombreux pays, avec des définitions parfois très proches de celles figurant dans le Manuel de Frascati de l'OCDE (OCDE, 2015a), représente tout à la fois une chance et un défi pour la collecte et la communication des données statistiques sur la R-D. De riches sources de données administratives sont actuellement exploitées pour améliorer la couverture des enquêtes de R-D et pourraient, dans certains cas, servir à enregistrer directement les données, ce qui diminuerait le travail de réponse dont les entreprises doivent s'acquitter. Cette pratique pourrait toutefois aussi conduire à ce que certaines entreprises communiquent, lors des enquêtes, des informations différentes de celles qui leur sont demandées. Il peut être difficile de déterminer le sens et l'ampleur de ce type de biais. Dans les statistiques de R-D, le principe est de comptabiliser et d'additionner les travaux de R-D exécutés par les entreprises et les organisations pour parvenir à un agrégat valable. Au lieu de cela, les répondants peuvent déclarer à la fois les activités qu'ils réalisent eux-mêmes et les sommes versées à des tiers exécutant des travaux de R-D pour leur compte, ce qui risque d'aboutir à un double comptage.

La réforme du soutien fiscal à la R-D peut aussi entraîner des ruptures majeures dans les données, car l'existence d'incitations peut amener les entreprises à reconsidérer la façon dont elles décrivent les activités de développement de leurs produits et d'amélioration de leurs procédés. Un secteur dynamique de conseil fiscal se lance en effet dans la commercialisation active de services de demande d'allègement fiscal, en conditionnant parfois la facturation de ses honoraires à l'obtention des aides sollicitées.

De façon générale, il est important que les utilisateurs et les producteurs des données gardent à l'esprit les conséquences que les changements de politique fiscale peuvent avoir sur la qualité des données. Sinon, on court le risque d'évaluer incorrectement les données disponibles et d'en tirer des conclusions erronées quant à l'impact du soutien fiscal à la R-D.

Pour plus d'informations

Les allègements fiscaux peuvent prendre la forme d'un **abattement**, d'une **exonération**, d'une **déduction** ou d'un **crédit d'impôt**. Les exonérations, déductions et abattements fiscaux sont retranchés de l'assiette avant le calcul de la créance fiscale, diminuant ainsi le montant imposable avant le calcul du montant de l'impôt dû. Un crédit d'impôt est un montant déduit directement de l'impôt dû par l'unité bénéficiaire après le calcul de ce dernier, mais il peut aussi être lui-même imposable dans certains cas. Le choix entre crédits d'impôt et abattements est en grande partie une question de forme, car ces dispositifs peuvent être rendus équivalents et convertis. Cela étant, la valeur de l'avantage fiscal variera en fonction du taux d'imposition. Un crédit d'impôt devient **« payable » ou remboursable**, comme on l'a vu plus haut, lorsque l'excédent par rapport à l'impôt dû peut être versé en tout ou partie au contribuable.

Les **incitations fiscales à la R-D assises sur les dépenses** s'appliquent principalement aux impôts sur les sociétés, aux impôts sur les salaires prélevés à la source ou aux cotisations de sécurité sociale. En 2015, la plupart des pays de l'OCDE et des économies partenaires prévoyant des incitations fiscales à la R-D utilisent soit des crédits d'impôt (Australie, Canada, France, Irlande, Norvège, par exemple), soit des abattements (Brésil, Chine, Pays-Bas, Royaume-Uni, par exemple) applicables au volume des dépenses de R-D engagées. D'autres pays (comme les États-Unis) ciblent les crédits d'impôt sur les dépenses de R-D supérieures à un montant de référence prédéfini. Ce dernier type d'incitations est couramment qualifié de crédit d'impôt « en accroissement », car il vise à stimuler les effets multiplicateurs du mécanisme d'allègement fiscal. Les dispositifs en accroissement sont plus avantageux pour les entreprises dont les dépenses de R-D augmentent, mais il n'y a aucune garantie que les travaux de R-D sur lesquels ils portent n'auraient pas été exécutés en l'absence de soutien. Ils peuvent aussi être plus complexes à gérer et favoriser la fluctuation des dépenses de R-D des entreprises. Quelques pays proposent un système mixte de crédit d'impôt (Corée, Espagne et Portugal), ou d'abattement (République tchèque, Slovaquie et Turquie), basé à la fois sur le volume et sur l'accroissement des dépenses. Certains dispositifs d'incitation fiscale à la R-D ciblent expressément des entreprises ou des formes de recherche précises.

Le **tableau 1** récapitule les approches adoptées par des pays de l'OCDE⁺ à partir d'une série de caractéristiques de conception. Pour obtenir des informations supplémentaires plus précises sur la conception et le champ d'application des mesures d'allègement fiscal en faveur de la R-D dans les pays de l'OCDE et d'autres économies sélectionnés, ainsi qu'une présentation détaillée des dépenses de R-D admissibles, les lecteurs sont invités à consulter le document (en anglais) accessible à l'adresse suivante : www.oecd.org/sti/rd-tax-incentives-expenditures.pdf.

Pour plus d'informations

Tableau 1. Principales caractéristiques des dispositions fiscales incitatives en faveur de la R-D dans un échantillon de pays de l'OCDE et de pays non membres, 2015

Incitations fiscales à la R-D assises sur les dépenses			
Impôt sur les sociétés			Cotisations sociales / impôts sur les salaires prélevés à la source
Crédit d'impôt pour la R-D		Abattement fiscal pour la R-D	
Volume	En accroissement / mixte		
<i>Imposables</i> : Australie, Canada, Chili, Royaume-Uni (grandes entreprises) <i>Non imposables</i> : Autriche, Belgique (incompatibles avec les abattements), Danemark (déficit uniquement), France, Islande, Irlande, Nouvelle-Zélande (déficit uniquement), Norvège, Hongrie	<i>Imposables</i> : États-Unis (crédit sur une base fixe, indexée, et en accroissement pour le crédit simplifié) <i>Non imposables</i> : Corée, Espagne, Italie (Legge di Stabilità 2015), Japon, Portugal	<i>Non imposables</i> : Afrique du Sud, Belgique, Brésil, Chine, Grèce, Hongrie, Pays-Bas, Pologne (centres de R-D), République tchèque (mixte), Royaume-Uni, Russie, Slovaquie (mixte et en volume), Slovénie, Turquie (mixte)	<i>Imposables</i> : Belgique, Espagne, France, Hongrie, Pays-Bas, Russie, Suède, Turquie
Traitement des demandes relatives aux excédents			
Remboursement			
Australie (PME), Autriche, Belgique (après cinq ans), Canada (PME), Danemark, France (PME), Irlande, Islande, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni (grandes entreprises)	Espagne (réduit, paiement facultatif du crédit)	Royaume-Uni (PME)	<i>Remboursement automatique via le système de salaires</i>
Report			
Australie, Belgique, Canada, Chili, France, Irlande	Corée, États-Unis, Espagne (non réduit, crédit non payable), Portugal	Afrique du Sud, Belgique, Chine, Grèce, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Russie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	<i>sans objet</i>
Taux de crédit d'impôt / d'abattement supérieurs ou conditions plus favorables			
PME			
Australie, Canada, France, Norvège	Corée, Italie (jeunes entreprises innovantes), Japon, Portugal (jeunes entreprises)	Royaume-Uni	Belgique (jeunes entreprises innovantes), Espagne (PME innovantes), France (jeunes entreprises innovantes ou universitaires), Pays-Bas (jeunes entreprises)
Collaboration			
France	Islande, Italie, Japon	Hongrie	Belgique
Limitation des avantages			
Taux de crédit assortis d'un seuil			
Canada (PME), France			Pays-Bas, Fédération de Russie
Plafonnement du montant des dépenses de R-D admissibles ou de la valeur de l'allègement fiscal en faveur de la R-D			
<i>Dépenses de R-D</i> : Australie (plancher et plafond), Canada (PME), Chili, Danemark, Islande, Norvège <i>Allègement fiscal en faveur de la R-D</i> : Hongrie, Nouvelle-Zélande (déficit uniquement)	<i>Dépenses de R-D</i> : Italie (plancher), Portugal (en accroissement) <i>Allègement fiscal en faveur de la R-D</i> : Corée (grandes entreprises), Espagne, États-Unis, Italie, Japon,	<i>Allègement fiscal en faveur de la R-D</i> : Hongrie (R-D en collaboration), Royaume-Uni <i>Dépenses de R-D et allègement fiscal en faveur de la R-D</i> : Slovaquie (abattement fiscal en volume)	<i>Dépenses de R-D</i> : Hongrie <i>Allègement fiscal en faveur de la R-D</i> : France, Suède, Turquie (limite de cinq ans)
Dispositions autorisant l'amortissement accéléré pour les équipements de R-D			
Belgique, Brésil, Chili, Chine, Danemark, Espagne, France, Israël (non spécifique à la R-D), Pologne, Royaume-Uni, Russie,			
Aucune incitation fiscale à la R-D assise sur les dépenses			
Allemagne, Estonie, Finlande, Luxembourg, Mexique, Suisse			
Traitement fiscal préférentiel des revenus dérivés d'activités de R-D ou d'autres activités d'innovation			
Belgique, Chine, Corée, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Russie (zones économiques spéciales pour les technologies et l'innovation), Suisse (canton de Nidwald) Turquie (zones de développement technologique)			

Source : OCDE, base de données sur les incitations fiscales à la R-D, www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm, décembre 2015.

Pour plus d'informations

Quel est le niveau de soutien apporté par les États au moyen d'incitations fiscales à la R-D ?

Taux de subvention fiscale

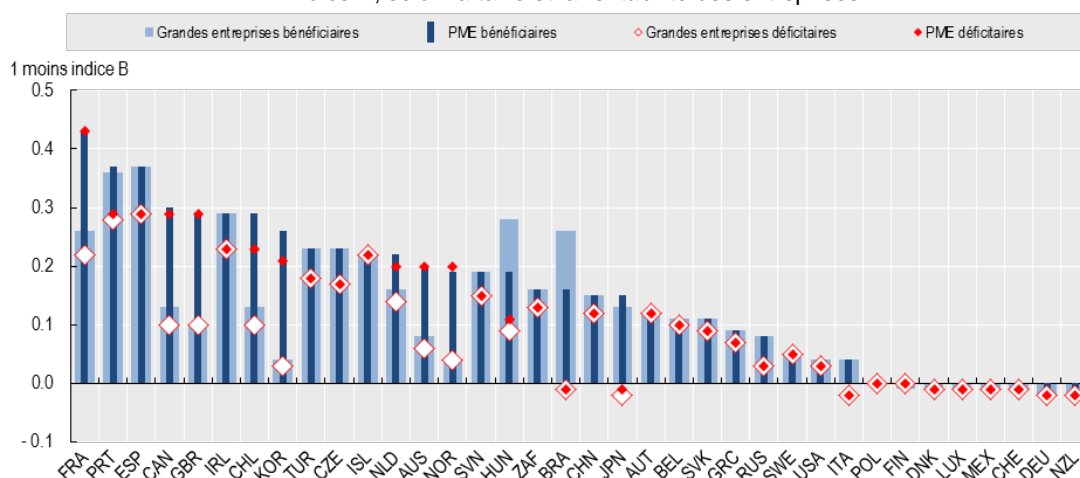
La conception des incitations fiscales à la R-D, notamment le niveau du taux de crédit d'impôt ou d'abattement et l'existence de modalités de remboursement ou de report, détermine en grande partie l'allègement fiscal « attendu » par unité d'investissement dans la R-D. L'**indice B**, qui correspond au revenu avant impôt qu'une entreprise doit dégager pour rentabiliser une unité monétaire supplémentaire de dépense de R-D (OCDE, 2013), tient compte des dispositions d'allègement fiscal décrites à la section précédente pour en déduire les taux de subvention fiscale (1 moins l'indice B). Cette mesure a été calculée pour tous les pays de l'OCDE et les économies partenaires proposant des allègements fiscaux en fonction de la taille et du profil de rentabilité des entreprises. Pour dresser un tableau plus précis des différents scénarios pertinents, les **indices B** ont été calculés pour des entreprises « représentatives » selon leur capacité à prétendre à des avantages fiscaux déductibles de l'impôt qu'elles ont à payer au cours de la période considérée. Lorsque les crédits ou abattements sont remboursables en intégralité, la valeur de l'indice B des sociétés admissibles est identique à celle retenue dans le scénario bénéficiaire. Les reports sont modélisés comme des droits actualisés à prétendre à l'avantage dans l'avenir.

L'indicateur est calculé de façon à rendre compte des conséquences qu'entraîne le fait d'investir une unité monétaire supplémentaire dans la R-D. Chaque fois que des plafonds ou des seuils s'appliquaient aux dépenses de R-D admissibles ou au montant des allègements fiscaux, on a tenté de calculer des taux marginaux pondérés pour les PME et les grandes entreprises en utilisant les données ou indicateurs supplétifs disponibles concernant la répartition des dépenses en question. Ces taux pondérés donnent un ordre de grandeur des taux marginaux de crédit d'impôt applicables pour une unité monétaire supplémentaire dépensée en R-D par les entreprises considérées (PME ou grandes entreprises). Lorsque les allègements sont assortis de seuils et de plafonds, cette mesure différera du taux de subvention moyen utile pour que les entreprises, surtout les multinationales, décident si elles doivent investir un montant fixe de R-D dans un pays donné. Chaque mesure peut éclairer les décisions d'investissement dans la R-D : le taux moyen pour la marge extensive (faut-il investir dans un pays) et le taux marginal pour la marge intensive (combien faut-il investir dans un pays).

Le **graphique 2** présente le **niveau théorique de soutien fiscal** (avant impôt) par unité supplémentaire de R-D auquel peuvent normalement prétendre les entreprises présentant les caractéristiques définies. Pour les PME, c'est en France, au Portugal et en Espagne que ce niveau est le plus élevé. Le crédit d'impôt remboursable ou le report sont parfois utilisés pour soutenir la R-D d'entreprises qui, autrement, ne pourraient bénéficier des crédits ou abattements auxquels elles sont admissibles. Ces dispositions sont généralement plus généreuses pour les PME et les jeunes entreprises que pour les grandes entreprises, comme en Australie, au Canada et en France.

Graphique 2. Taux de subvention fiscale implicite des dépenses de R-D, 2015

1 - indice B, selon la taille et la rentabilité des entreprises



Source: Science, technologie et industrie : tableau de bord de l'OCDE 2015, d'après OCDE, Indicateurs des incitations fiscales à la R-D, www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm et Principaux indicateurs de la science, de la technologie et de l'industrie, www.oecd.org/sti/msti.htm, juin 2015.

StatLink  : <http://dx.doi.org/10.1787/888933312457>

Pour plus d'informations

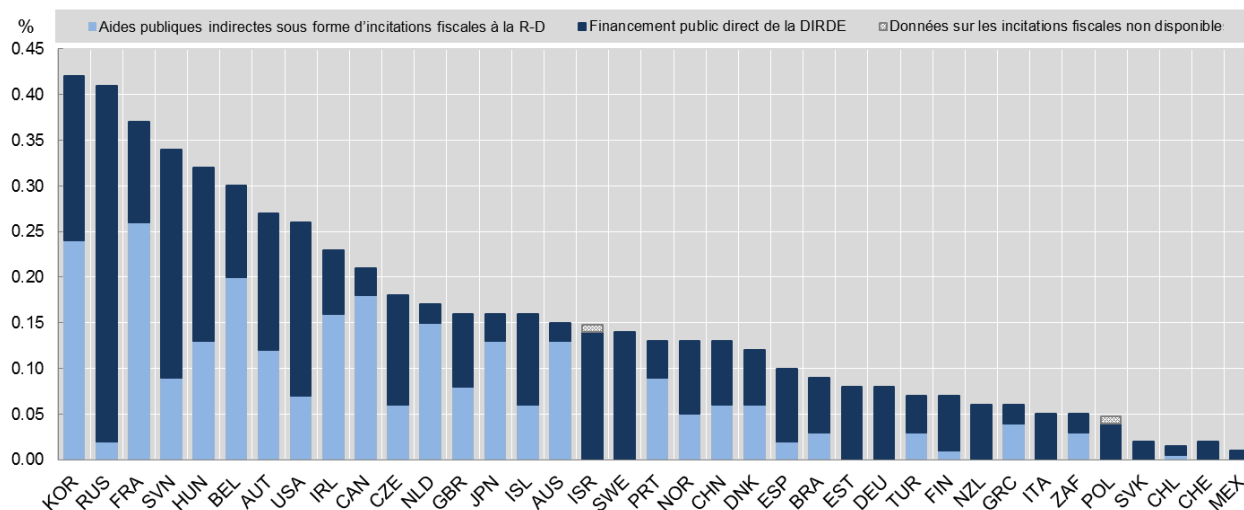
Valeur des dépenses fiscales en faveur de la R-D

Les taux de subvention fiscale estimés ne sont pas des indicateurs suffisants de l'effort financier consenti par les pouvoirs publics sous la forme d'allègements fiscaux en faveur de la R-D, qu'ils soient considérés isolément ou en combinaison avec les statistiques de R-D. Pour commencer, il n'existe pas d'informations transnationales immédiatement disponibles sur la répartition des dépenses de R-D par type d'entreprises et type de coûts, qui permettraient une répartition des taux de subvention fiscale « implicites », ce qui constitue une lacune majeure dans les données, que l'OCDE tente actuellement de combler. Ensuite, des mécanismes d'approbation et d'audit pourraient contribuer à modifier la probabilité qu'une entreprise décide de demander un allègement fiscal et l'obtienne. La perspective d'audits coûteux et l'incertitude entourant leurs résultats pourraient dissuader les entreprises de solliciter des aides. Enfin, certains facteurs liés à la demande influeront sur le volume réel de soutien apporté par les pouvoirs publics. En effet, les sociétés peuvent différer leurs programmes de R-D si les conditions du crédit ou de la demande sont défavorables, et le montant des aides sollicitées peut dépendre de leur capacité à dégager des bénéfices pour l'exercice en cours et de leurs prévisions pour les exercices à venir.

Selon la façon dont le système d'allègement fiscal en faveur de la R-D est conçu et mis en œuvre, le coût du soutien peut être difficile à prévoir et on risque de ne pas disposer d'estimations précises aussi vite qu'on le souhaiterait. Il existe plusieurs méthodes pour évaluer les allègements fiscaux en faveur de la R-D, sachant que les dépenses fiscales correspondent à des dérogations à un système d'imposition donné. Les indicateurs retenus posent un cadre de référence commun fondé sur une déductibilité totale des dépenses courantes de R-D et sur un traitement au niveau national des dépenses d'investissement. Les estimations se fondent en général sur les déclarations fiscales et correspondent au manque à percevoir par rapport à l'impôt initial, sans prise en compte, sinon mineure, des effets de comportement. La dernière édition du *Manuel de Frascati* (OCDE, 2015b) récapitule la marche à suivre pour présenter les données sur les allègements fiscaux au titre de la R-D.

Graphique 3. Financement public direct de la R-D des entreprises et incitations fiscales à la R-D, 2013

En pourcentage du PIB



Source: Science, technologie et industrie : tableau de bord de l'OCDE 2015, d'après OCDE, Indicateurs des incitations fiscales à la R-D, www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm et Principaux indicateurs de la science, de la technologie et de l'industrie, www.oecd.org/sti/msti.htm, juin 2015.

StatLink  : <http://dx.doi.org/10.1787/888933312437>

Pour plus d'informations

Comment mesurer les incitations fiscales à la R-D ?

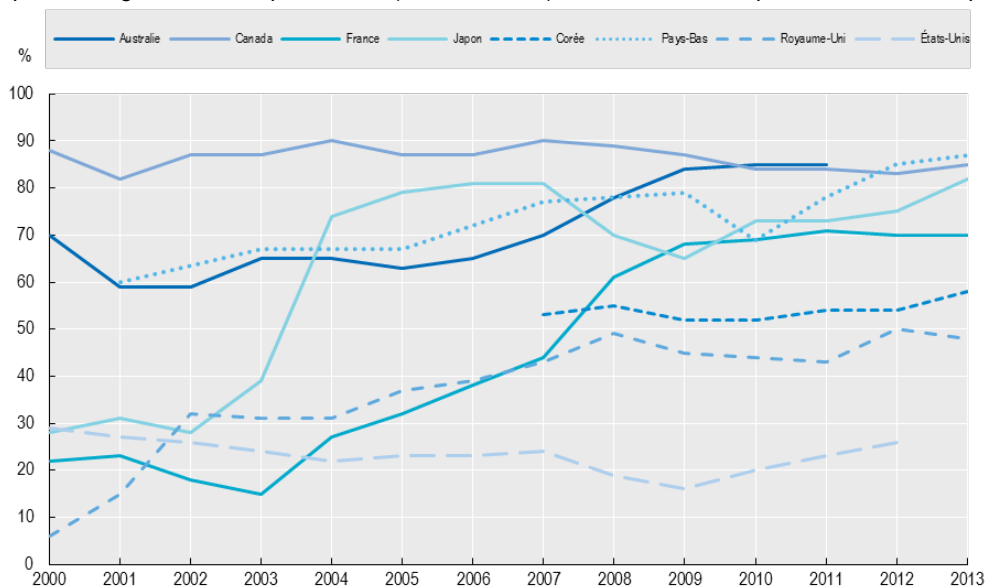
Les estimations établies par l'OCDE du coût des allègements fiscaux en faveur de la R-D sont associées aux données sur le financement direct de la R-D, telles que communiquées par les entreprises dans le cadre d'enquêtes sur la R-D, afin d'obtenir un tableau plus complet des initiatives publiques à l'appui de la R-D des entreprises. On peut maintenant tracer les grandes lignes de ces initiatives au fil du temps. Le recueil de données de l'OCDE sur les incitations fiscales à la R-D, qui en est à sa cinquième édition, s'efforce de mettre en lumière et d'analyser les différences subtiles dans le traitement fiscal de la R-D, les systèmes fiscaux de référence pertinents et les approches en matière de mesure. Des experts nationaux des indicateurs de la science et de la technologie ont travaillé en collaboration avec des administrations fiscales et des administrations chargées des finances publiques afin de fournir des données aussi comparables à l'échelle internationale et à jour que possible. Le coût estimé des dispositions régissant le traitement des dépenses de R-D des entreprises est rapporté à une référence commune (déductibilité totale des dépenses courantes de R-D) dans la mesure du possible. Ces estimations rendent compte de la somme du manque à percevoir fiscal – calculé selon le principe de la comptabilité d'exercice – et des remboursements d'impôts, le cas échéant. La nouvelle édition du *Manuel de Frascati* de l'OCDE inclut un nouveau chapitre consacré à la mesure des incitations fiscales à la R-D (OCDE, 2015b), voir <http://oe.cd/frascati>.

Évolution du volume de soutien fiscal en faveur de la R-D

Depuis 2000², plusieurs pays de l'OCDE comme la France, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont intensifié leur recours aux incitations fiscales en tant que dispositif de soutien de la R-D des entreprises, parfois en remplacement de formes directes de soutien. Cette tendance n'est toutefois pas uniforme (**graphique 4**). L'importance relative des incitations fiscales a brièvement décliné au cours de la crise dans de nombreuses économies, ce qui révèle la dépendance de cette forme de soutien à l'égard de la demande et des bénéficiaires. Pour cette raison, certains gouvernements ont opté pour un financement direct, afin d'atténuer l'impact de la crise sur la R-D des entreprises. Aux États-Unis, le soutien fiscal fédéral à la R-D est resté relativement stable. Au Canada, le soutien fédéral à la R-D a été quelque peu rééquilibré après avoir fait l'objet d'un examen. Le pays continue toutefois de donner une large place à l'aide fiscale, surpassé uniquement par les Pays-Bas en 2013.

Graphique 4. Évolution des incitations fiscales et du soutien direct public à la R-D des entreprises, 2000-13

En pourcentage du soutien public total (direct et fiscal) à la R-D des entreprises, sélection de pays



Source: Science, technologie et industrie : tableau de bord de l'OCDE 2015, d'après OCDE, Indicateurs des incitations fiscales à la R-D, www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm et Principaux indicateurs de la science, de la technologie et de l'industrie, www.oecd.org/sti/msti.htm, juin 2015.

StatLink  : <http://dx.doi.org/10.1787/888933311383>

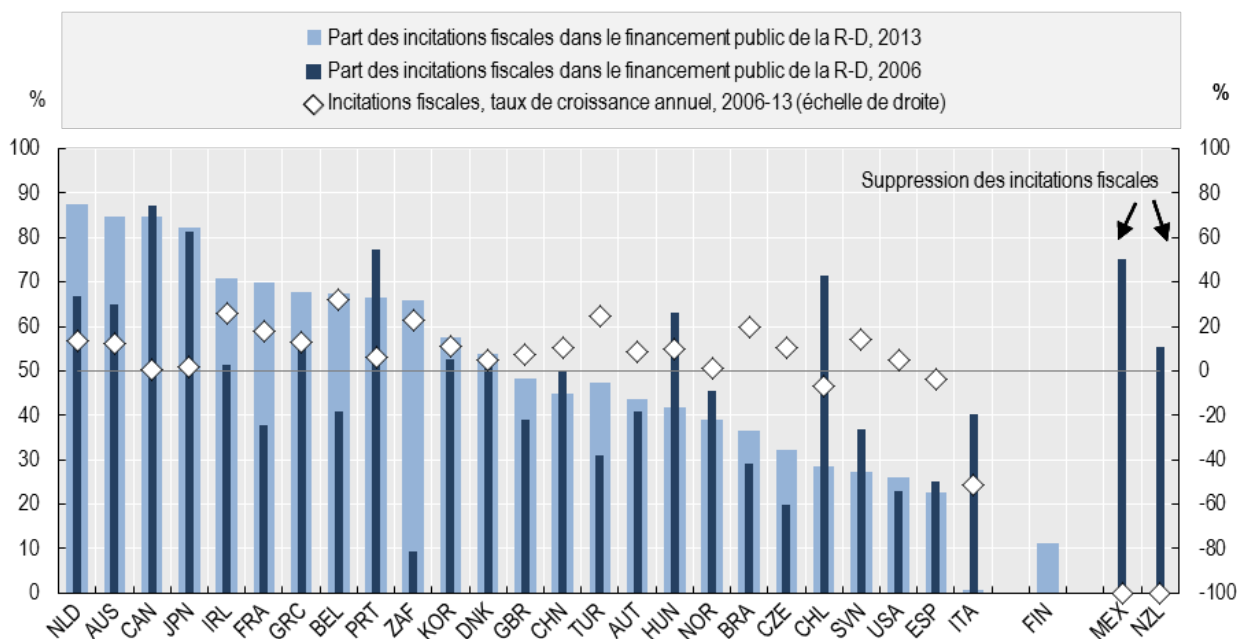
² Pour une perspective à plus long terme, voir OCDE (2014) et les références qui y sont mentionnées au sujet du rôle de l'adoption de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 2000 sur les subventions à la R-D, accord qui a contribué à renforcer l'attrait des incitations fiscales à la R-D comme instruments de soutien.

Pour plus d'informations

Un ensemble plus large comprenant 28 pays pour lesquels on disposait de données en 2013 et 2006 confirme l'augmentation globale de l'importance relative des incitations fiscales dans la majorité des pays en question (**graphique 5**). L'Italie a considérablement réduit son niveau de soutien, tandis que le Mexique et la Nouvelle-Zélande ont arrêté leur dispositif. La Finlande a introduit un dispositif en 2013-14. La Suède a mis en place des incitations fiscales pour la première fois en 2014.

Graphique 5. Évolution du financement public de la R-D des entreprises : financement direct et incitations fiscales, 2006-13

En pourcentage du soutien public total à la R-D, et en taux de croissance annualisés



Source: Science, technologie et industrie : tableau de bord de l'OCDE 2015, d'après OCDE, Indicateurs des incitations fiscales à la R-D, www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm et Principaux indicateurs de la science, de la technologie et de l'industrie, www.oecd.org/sti/msti.htm, juin 2015.

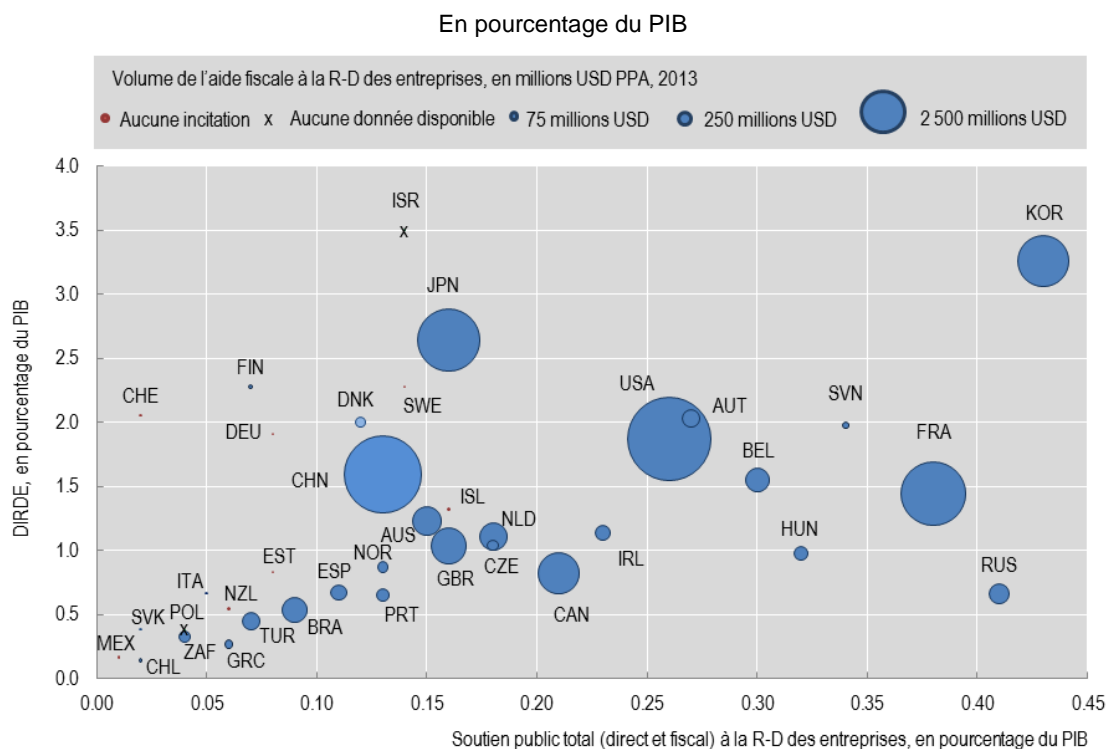
StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/888933312444>

Relation entre le soutien public en faveur de la R-D des entreprises et l'exécution de la R-D

Bien que l'on publie de plus en plus de travaux sur l'impact des différentes formes de soutien en faveur de la R-D des entreprises, il n'existe pas de réponse simple et généralisable à la question de savoir quel est le juste volume de soutien total et le dosage approprié d'incitations fiscales et de soutien direct dans chaque pays. Comme on l'a montré plus haut, les incitations fiscales ne profitent pas pareillement à tous les types d'exécutants potentiels de la R-D. Leur hétérogénéité doit être prise en compte. L'impact des incitations fiscales peut dépendre de la nature et de la structure du système d'innovation d'un pays. Des indicateurs tels que ceux exposés dans la présente note contribuent à établir une référence indicative à laquelle les pays peuvent se comparer, et font apparaître des dimensions à prendre en considération, qui soulèvent des questions complémentaires et ouvrent des pistes d'analyse.

Dans tous les pays, l'intensité de la R-D du secteur des entreprises affiche une corrélation positive (0.4) avec le niveau de financement public de cette catégorie de R-D. L'Allemagne et la Corée présentent des intensités de R-D privée relativement élevées par rapport à leur niveau de soutien public, tel qu'il est mesuré, alors que la France, la Hongrie et la Fédération de Russie présentent des taux de soutien supérieurs à ceux de pays dont le rapport entre la R-D des entreprises et le PIB est pourtant similaire. En Allemagne, en Suède et en Suisse, le secteur des entreprises affichait une forte intensité de R-D en 2013, sans qu'il y ait pour autant de dispositif d'incitation fiscale. Israël pratique une forme limitée d'allégement fiscal pour laquelle il n'existe aucune estimation. En 2013, la Finlande a mis en place un dispositif temporaire d'abattement fiscal, dont le volume est pourtant relativement modeste. La Suède a instauré une incitation fiscale à la R-D en janvier 2014. Les corrélations n'impliquent pas forcément l'existence d'une relation de cause à effet entre le soutien de la R-D et les performances dans ce domaine.

Pour plus d'informations

Graphique 6. Intensité de R-D dans les entreprises et soutien public à la R-D des entreprises, 2013

Source: Science, technologie et industrie : tableau de bord de l'OCDE 2015, d'après OCDE, Indicateurs des incitations fiscales à la R-D, www.oecd.org/sti/rc-tax-stats.htm et Principaux indicateurs de la science, de la technologie et de l'industrie, www.oecd.org/sti/msti.htm, juin 2015.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/888933311390>

Comment lire ce graphique

La taille des bulles représente le montant total du soutien fourni dans le cadre des incitations fiscales reposant sur les dépenses de R-D en USD PPA. Aux Pays-Bas, par exemple, le soutien fiscal à la R-D est tout juste supérieur à 1 milliard USD. Le financement public total de la R-D des entreprises y avoisine les 0,2 % du PIB et la R-D des entreprises s'élève à environ 1 % du PIB. Certains pays n'ont aucune masse car ils n'allouent aucune incitation fiscale à la R-D (points rouges). On ne dispose d'aucune estimation des incitations fiscales à la R-D pour deux pays de l'OCDE (signalés par un « x »).

Étapes suivantes et recommandations

Par rapport à il y a dix ans, on en sait beaucoup plus sur l'incidence et l'impact des incitations fiscales à la R-D grâce aux universitaires, aux analystes des politiques et aux statisticiens, largement aidés par les activités de collecte d'informations menées par les cabinets de conseil fiscal pour le compte de leurs clients. L'OCDE s'efforce de diffuser et vérifier ces informations sous une forme adaptée à l'analyse et à l'examen des politiques, et s'emploie à intégrer les sources disponibles dans son cadre statistique sur la R-D.

Pour le moment, on dispose de beaucoup moins de données probantes sur l'incidence et l'impact des **incitations fiscales assises sur les revenus**, couramment désignées sous le terme de « *patent boxes* » ou « *innovation boxes* », dont il est plus difficile de déterminer la portée et la relation avec des activités d'innovation effectives. Cette question figure aussi au programme de l'OCDE de mesure de la science, de la technologie et de l'innovation.

Pour traiter des questions telles que la part du soutien fiscal en faveur de la R-D qui va aux entreprises multinationales ou les caractéristiques de conception du soutien qui sont associées à des niveaux supérieurs d'exécution de R-D, la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'OCDE a

[Pour plus d'informations](#)

lancé un nouveau projet, avec le concours du programme Horizon 2020 de l'Union européenne. Ce projet consiste à étudier les différences en matière de soutien public et en matière d'exécution de la R-D et de performance économique des entreprises à l'intérieur des pays et entre eux, en tenant compte de la forte hétérogénéité des conditions à réunir pour bénéficier d'une aide, afin d'éclairer les discussions en cours sur l'action à mener.

Le projet s'appuie sur l'analyse distribuée des **microdonnées** dans le cadre de laquelle l'OCDE collabore avec des experts nationaux ayant accès à des microdonnées sur la R-D et le soutien public. Il comprend la réalisation d'une analyse statistique coordonnée de l'incidence et de l'impact réels des caractéristiques de conception des dispositifs et de leur interaction avec des formes directes de financement public de la R-D. L'utilisation de microdonnées permet de mieux comprendre l'hétérogénéité. Elle permet également de préserver la confidentialité des données tout en traitant des questions qui ne peuvent pas être étudiées à travers l'analyse d'un seul pays ni à partir des sources de données publiquement disponibles.

Le projet contribuera également à éclairer les décisions des pays relatives aux infrastructures de données et d'éléments d'appréciation qu'ils doivent mettre en place pour suivre et évaluer leurs décisions d'orientation. Les initiatives de ce type doivent être complétées par une évaluation approfondie des programmes, tant quantitative que qualitative, au niveau de chaque pays (OCDE, 2015d).

Recommandations générales de l'OCDE sur l'utilisation des incitations fiscales à la R-D

Au vu des éléments d'appréciation disponibles, il n'est généralement pas possible de recommander ni de déconseiller sans équivoque certaines caractéristiques de conception des allègements fiscaux. Néanmoins, les données existantes peuvent éclairer les décisions nationales quant à l'équilibre optimal entre les instruments directs et les mesures fiscales, et peuvent aussi aider à évaluer les arbitrages découlant de l'introduction de certaines dispositions destinées à gérer les caractéristiques moins souhaitables des incitations fiscales à la R-D.

Lors de travaux précédents (OCDE, 2013 ; OCDE, 2015b), l'OCDE a formulé les recommandations suivantes :

- Les incitations fiscales à la R-D doivent être élaborées minutieusement afin de tenir compte de l'hétérogénéité des exécutants potentiels de la R-D et de la situation des entreprises « indépendantes » qui ne disposent d'aucune possibilité de planification fiscale transfrontière, ainsi que de la situation des entreprises jeunes et innovantes qui n'ont pas les moyens de dégager un bénéfice suffisant pour tirer parti des abattements ou des crédits d'impôt.
- Les décideurs doivent trouver le juste équilibre entre le soutien indirect en faveur de la R-D des entreprises (incitations fiscales) et les mesures d'aide directe visant à favoriser l'innovation lorsque le marché a une probabilité moindre d'y parvenir seul. Ils doivent aussi déterminer de quelle façon les différents instruments de soutien de l'innovation interagissent et se complètent. Dans certains cas, les instruments directs peuvent être plus appropriés.
- Les gouvernements doivent s'assurer que les politiques d'incitation fiscale en faveur de la R-D permettent une utilisation optimale des ressources, en procédant à une évaluation *ex post* efficace et en la reliant à l'évaluation *ex ante* des réformes et des nouvelles initiatives.
- L'efficacité des incitations fiscales à la R-D dépend de l'environnement réglementaire plus large, en particulier de l'ensemble du régime fiscal ainsi que de sa stabilité et de sa prévisibilité dans le temps.

Pour plus d'informations

Références

- OCDE (2015a), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2015 : L'innovation au service de la croissance et de la société*, Éditions OCDE, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2015-en.
- OCDE (2015b), *Frascati Manual 2015: Guidelines for Collecting and Reporting Data on Research and Experimental*, The Measurement of Scientific, Technological and Innovation Activities, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/frascati-manual>.
- OCDE (2015c), *Countering Harmful Tax Practices More Effectively, Taking into Account Transparency and Substance, Action 5 - 2015 Final Report*, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264241190-en>.
- OCDE (2015d), *L'impératif d'innovation: Contribuer à la productivité, la croissance et le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251540-fr>.
- OCDE (2014), « Incitations fiscales en faveur de la R-D et de l'innovation », dans OCDE., *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2014*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_outlook-2014-18-fr.
- OCDE (2013a), *Maximising the benefits of R&D tax incentives for innovation*, Note d'information de la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation, OCDE.
www.oecd.org/sti/maximising-the-benefits-of-r-d-tax-incentives-for-innovation.pdf.
- OCDE (2013b), « Definition, interpretation and calculation of the B index », Measuring R&D tax incentives, octobre 2013, <http://www.oecd.org/sti/b-index.pdf>.

Pour plus d'informations

Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2015

Plus 200 indicateurs montrent comment la zone OCDE et les grandes économies non membres commencent à dépasser la crise en investissant davantage dans l'avenir.



L'objet du Tableau de bord n'est pas de classer les pays ni d'établir des indicateurs composites, mais de fournir aux décideurs et analystes les moyens de comparer des économies de taille ou de structure similaire et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs à l'échelle nationale ou supranationale. Dans le prolongement des travaux menés par l'OCDE pour bâtir l'infrastructure de données reliant acteurs, résultats et répercussions, il met en lumière les potentialités et les limites de certains indicateurs et propose des pistes à explorer dans le cadre de travaux futurs.

Au sommaire de l'édition 2015 : Économie du savoir : tendances et caractéristiques ; Investir dans le savoir, les talents et les compétences ; Partager la connaissance ; Libérer l'innovation dans les entreprises ; Soutenir la concurrence dans l'économie mondiale ; La science et la technologie au service de la participation citoyenne.

L'ensemble des graphiques et données y afférentes figurant dans le Tableau de bord STI 2015 sont téléchargeables. Pour certains indicateurs, des données complémentaires sont proposées afin d'élargir la couverture géographique et chronologique de l'édition imprimée. Les lecteurs trouveront par ailleurs sur le site web du Tableau de bord (www.oecd.org/sti/scoreboard.htm) plusieurs notes thématiques et notes par pays, ainsi que des outils en ligne qui leur permettront de visualiser les indicateurs.

Notes :

Les graphiques et les informations figurant dans la présente note sont tirés en partie de l'édition d'octobre 2015 du tableau de bord de l'OCDE sur la science, la technologie et l'industrie. Cette note reprend les résultats des activités entreprises par l'OCDE pour mesurer l'incidence et l'impact du soutien public en faveur de la R-D des entreprises. Dans le cadre de ces activités, l'OCDE recueille des informations auprès d'un réseau établi d'autorités nationales des finances, de la fiscalité et de l'innovation et d'agences chargées des statistiques de la R-D, en particulier des membres du Groupe de travail des experts nationaux sur les indicateurs de la science et de la technologie de l'OCDE. L'OCDE leur exprime sa gratitude pour leur contribution.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Pour plus d'informations